

 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBURG 18 rue de Sarrebourg 57370 MITTELBRONN Tél. : 03 87 24 79 44 Courriel : assainissement@paysdephalsbourg.fr	FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION au titre du contrôle de conception d'une installation d'assainissement non collectif
	Commune de : Reçu au SPANC le : Référence : <i>(cadre à compléter par le SPANC)</i>

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;
- contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution.

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

Conformément aux dispositions contenues dans le règlement de service, le délai maximum d'instruction de la présente demande est de 30 jours.

N.B.: Cette prestation, selon sa nature, fera l'objet d'une facturation dont les tarifs, approuvés en Conseil Communautaire du 7 novembre 2024, sont joints en page 2 du présent formulaire (cocher la case correspondante dans la colonne « objet de la demande »).

INFORMATIONS GENERALES

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve ;
- ☐ d'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement) ;
- ☐ de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire ;
- ☐ d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à avis non conforme préalable.

Propriétaire :	
Nom et Prénom :	
Né(e) le :	A :
Raison sociale (le cas échéant) :	
Adresse actuelle :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	
Courriel :	

Cocher la case correspondante dans la colonne « objet de la demande ».

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF				
Construction existante				
Intitulé de la redevance	Tarifs TTC	Objet de la demande	Missions	Notes
ANC.E1-Diagnostic d'une habitation individuelle	200,00 €		• Déplacement • Inspection • Rapport / attestation	La prestation sera facturée au nombre d'actes de vente. Exemple : dans le cas d'un bâtiment avec 2 logements et d'une vente "fractionnée", 2 prestations seront facturées.
ANC.E1.1-Diagnostic d'une habitation individuelle dans un délai de 72 heures hors week-ends et jours fériés	300,00 €		• Déplacement • Inspection • Rapport / attestation	
ANC.E2-Diagnostic d'un bâtiment à usage autre que d'habitation : hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif	300,00 €		• Déplacement • Inspection • Rapport / attestation	La prestation sera facturée au nombre d'actes de vente. Dans le cas de la vente globale d'un bâtiment avec un commerce et un ou plusieurs logements, c'est le tarif "bâtiment à usage autre que d'habitation" qui s'appliquera.
ANC.E2.2-Diagnostic d'un bâtiment à usage autre que d'habitation : hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif dans un délai de 72 heures hors week-ends et jours fériés	400,00 €		• Déplacement • Inspection • Rapport / attestation	
ANC.E3-Contrôle périodique de bon fonctionnement et de bon entretien	200,00 €		• Déplacement • Vérification • Rapport / attestation	
ANC.E4-Contre visite (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	80,00 €		• Déplacement • Contrôle • Rapport / attestation	Dans le cas d'un diagnostic avec avis non-conforme : contrôle après travaux et avant remblaiement le cas échéant
ANC.E5-Contrôle de conception et d'implantation d'une mise en conformité d'un dispositif d'ANC	80,00 €		• Etude du dispositif d'ANC proposé • Avis	
ANC.E5.1-Contrôle de bonne exécution d'une mise en conformité d'un dispositif d'ANC (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	150,00 €		• Déplacement • Contrôle • Rapport / attestation	
ANC.E6-Sanction	1 000,00 €		• Constat administratif ou in situ	Application dans le cas où aucune mise en conformité n'a été réalisée dans le délai d'un an à la date de signature de l'acte authentique de vente. Majoration de 400% de la redevance ANC.E3. Sanction renouvelée d'année en année dans l'hypothèse où aucune action n'a été engagée dans le délai imparti (travaux ou devis signé).
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF				
Construction neuve				
Intitulé de la redevance	Tarifs TTC	Objet de la demande	Missions	Notes
ANC.N1-Contrôle de conception et d'implantation d'une habitation individuelle	80,00 €		• Etude du dispositif d'ANC proposé • Avis	Dans le cas d'un dépôt de permis de construire
ANC.N1.1-Contrôle de bonne exécution d'une habitation individuelle (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	150,00 €		• Déplacement • Contrôle • Rapport / attestation	
ANC.N2-Contrôle de conception et d'implantation d'un bâtiment n'ayant pas vocation à être une habitation individuelle	150,00 €		• Etude du dispositif d'ANC proposé • Avis	Dans le cas d'un dépôt de permis de construire
ANC.N2.2-Contrôle de bonne exécution d'un bâtiment n'ayant pas vocation à être une habitation individuelle (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	300,00 €		• Déplacement • Contrôle • Rapport / attestation	

Terrain :
Adresse du lieu de réalisation :
Références cadastrales de l'immeuble assaini (Section, numéro) :
Références cadastrales de l'implantation de l'installation d'assainissement (Section, numéro) :

Pièces complémentaires à fournir par le demandeur :	
Pour toute demande : Un plan de situation de la parcelle à une échelle comprise entre 1/5000^e et 1/25000^e Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif à une échelle comprise entre 1/200^e et 1/500^e sur lequel seront positionnées le plus précisément possible : - L'immeuble, - La sortie des eaux usées depuis l'immeuble, - Le dispositif de prétraitement et la ventilation associée, - Le dispositif de traitement, - Le rejet des effluents (le cas échéant), - Les arbres, arbustes, haies etc. - Le tracé des zones de circulation des véhicules sur la parcelle, - Les puits, captages, forages, - Les cours d'eau, fossés, mares. Un plan en coupe du système d'assainissement non collectif et de l'immeuble	☐ ☐ ☐
Uniquement sur demande du SPANC (voir règlement de service) : <i>Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif</i> <i>Une étude de sol caractérisant l'aptitude du sol à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux épurées, et comportant :</i> - <i>un sondage à la tarière,</i> - <i>un test de perméabilité,</i> - <i>une représentation de l'horizon pédologique.</i>	☐ ☐

Caractéristiques de l'immeuble :

Nombre de pièces principales :

Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre :

Caractéristiques du terrain :

Superficie totale de la parcelle :m²

Superficie disponible pour la filière d'assainissement non collectif :m²

Le terrain est-il desservi par un réseau de distribution public d'eau potable ? ☐ Oui ☐ Non

Pente de la partie du terrain où seront implantés les ouvrages d'assainissement :

☐ ← 5‰ (pente faible) ☐ comprise entre 5‰ et 10‰ (pente moyenne) ☐ → 10‰ (pente forte)

Terrain inondable : ☐ Oui ☐ Non

Présence d'un captage d'eau sur le terrain (puits ou forage) : ☐ Oui ☐ Non

Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Une attestation de non utilisation du puits en eau potable est à joindre à la demande si le projet se situe à moins de 35 m d'un puits.

Présence d'un captage d'eau sur un terrain mitoyen (puits ou forage) : ☐ Oui ☐ Non

Est-il destiné à la consommation humaine : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Rejet des eaux pluviales :

☐ Rejet en surface (fossé, caniveau, ...) :

☐ Infiltration sur la parcelle

☐ Rétention (cuve, mare, ...)

☐ Autre : (préciser)

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse toutes eaux ou dispositif de traitement) est interdit.

Prétraitement :

☐ Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ? ☐ Oui
☐ Non
 Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : litres
 La fosse se situe-t-elle à plus de 10 m de l'habitation ?
☐ Oui ☐ Non
 Préfiltre extérieur à la fosse : ☐ Oui ☐ Non Volume : litres
 Présence d'un bac dégraisseur : ☐ Oui ☐ Non Volume : litres
(Bac dégraisseur recommandé lorsque la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m)

☐ Toilettes sèches

☐ Autre :

Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? ☐ Oui ☐ Non
 (si présence d'une nappe d'eau souterraine)

Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? ☐ Oui ☐ Non
 (si fosse située sous une zone de circulation)

Traitement :

Type de traitement :

☐ Tranchées d'épandage Dimensions :X.....m Nombre de tranchées :
 Longueur d'une tranchée :m

☐ Lit d'épandage Dimensions :X.....m

☐ Lit filtrant vertical non drainé Dimensions :X.....m

☐ Filtre à sable vertical drainé Dimensions :X.....m

☐ Filtre à sable horizontal drainé Dimensions :X.....m

☐ Tertre d'infiltration Dimensions :X.....m (sommet)

☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe – Fournisseur :

☐ Autre :

Distance minimale du dispositif de traitement :
 - par rapport à l'habitation :m
 - par rapport à la limite de parcelle :m
 - par rapport aux arbres :m

Pompe de relevage : ☐ Oui ☐ Non

Position de la pompe : ☐ avant prétraitement ☐ après prétraitement ☐ après traitement

Autre dispositif :

Filière agréée :

Nom commercial :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement :

Modalités d'évacuation des eaux traitées :

☐ Infiltration directe dans le sol

☐ Tranchée(s) d'infiltration : Nombre : Longueur : m, soitm x m
Profondeur :m

☐ Lit d'infiltration : Surface :m², soit m x m
Profondeur : m

☐ Réseau d'eaux pluviales : Localisation de l'exutoire :

☐ Ruisseau, cours d'eau : Nom du cours d'eau :

☐ Fossé : Localisation :

☐ Mare, étang : Localisation :

☐ Puits d'infiltration (Joindre à la demande une copie de la dérogation préfectorale)

Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ? ☐ Oui ☐ Non (si oui, joindre une copie à votre demande)

ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- **À faire vidanger la fosse existante par un prestataire agréé (attestation à fournir au service du SPANC avant le début des travaux) ;**
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC ;
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le ;

Signature :

Proposition d'avis du contrôleur :	
☒ Avis favorable	☐ Avis défavorable
Commentaires :	
Date, nom et signature du contrôleur : A Mittelbronn, le / / Daniel ANSTETT Technicien Assainissement	

Avis du responsable du service de contrôle :	
☒ Avis favorable	☐ Avis défavorable
Commentaires :	
Date, nom et signature du responsable du service chargé du contrôle : A Mittelbronn, le / / Christian FRIES Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg	